

## Nos prix et Informations Générales - Espace PaMA 2024

### 7560 Adhésion, diagnostic vélo & évaluation BRAVE y compris

Individuelle.....	10€
Famille.....	20€
Personne morale .....	25€
Réduite ou en combinaison avec une activité payante.....	5€

### 7060 Formation Mobilité à Vélo, adhésion 5€ comprise Grand Public

stage 2h.....	50€
5 cours à 1h30 par personne .....	70€
10 cours à 1h30 par personne .....	120€
7096 Service Mobilité à Vélo, PaMA Dépannage.....	10€

### 7070 Bicycode, adhésion 5€ comprise Grand Public.....15€

Bicycode sans adhésion .....	10€
------------------------------	-----

### Atelier Vélo, adhésion 5€ comprise Grand Public

7080 Atelier Vélo autoréparation .....	25€
7090 Vélo de partage (remorque, vélo cargo) .....	10€
7091 Vélo de prêt sans BRAVE .....	20€
7092 Vélo de vente Recyclé .....	50€
7093 Vente de pièces sans adhésion à partir de .....	0,50€

### Interventions sur devis pour les professionnels

7081 Prestation Mobilité à Vélo par groupe à partir de.....	70€ par heure
7081 Prestation OEPV & Alvéole+ à partir de .....	90€ par heure
7081 Initiateur MaV 24 heures, par personne.....	450€
7081 Savoir Rouler / Génération Vélo 12 heures par classe.....	1700€
7088 Prestation Bicycode.....	60€ par heure
7089 Prestation Atelier Vélo à partir de.....	60€ par heure
7585 Plateforme des prestataires PaMA entre 10% et 20% de la prestation	

7445 Interventions dans le cadre de la Politique de la Ville .....	55€ par heure
--	---------------

### Généralités

Siège Espace PaMA: sis [8 rue du Pont de Fer, 71100 Chalon-sur-Saône](http://8 rue du Pont de Fer, 71100 Chalon-sur-Saône)

Siret : 82001846300027 Tél : +33783172511 Code APE : 9499Z

Site Internet : [espacepama.org](http://espacepama.org) E-mail : [espacepama@gmail.com](mailto:espacepama@gmail.com)

IBAN : FR39 2004 1010 0411 57431 R025 94 BIC : PSSTFRPPDIJ

Adresse Vélo-école : [Rue Raoul Ponchon, 71100 Chalon-sur-Saône](http://Rue Raoul Ponchon, 71100 Chalon-sur-Saône), à coté de la caserne des pompiers. Bus 3 Arrêt « Europe » et Bus 4 Arret « Champs Fleuri ».

Adresse Atelier Vélo : [14 rue Général Duhesme 71100 Chalon sur Saone](http://14 rue Général Duhesme 71100 Chalon sur Saone) dans le batiment de la coordination de la Ville et la Bricothèque.

Nos activités sont assurées par la Maif, N° de sociétaire 4160241K depuis le 19 septembre 2017. Notre siège se trouve 8, rue Pont de Fer 71100 Chalon-sur-Saône à la Maison de Quartier des Aubépins. Notre vélo-école se trouve Rue Raoul Ponchon, 71100 Chalon-sur-Saône. Les deux endroits ont une convention annuelle avec la ville de Chalon-sur-Saône.

Nous sommes affiliés à la [Fédération des Usagers de la Bicyclette](#).

Le Plan d'Action des Mobilités Actives [publié le 5 mars 2014 est à la base de nos actions](#).

Nous travaillons en partenariat avec la MAIF Chalon-sur-Saône et le comité 71 de l'association la Prévention Routière à Mâcon. Le matériel pédagogique est mis à disposition par l'Espace PaMA, Velosuraone, ECOMMObILE Conseil, Europe Vélos, Douze Cycle, la STAC, les Service de la Ville & le Grand Chalon.

L'Education Mobilité à Vélo est initiée par la Coordination Interministérielle pour le Développement de l'Usage du Vélo (CIDUV). Nous utilisons l'outil <http://www.mobigo-bourgogne.com/> du CR Bourgogne-Franche Comté pour préparer l'itinéraire en complément de Google Maps. Par le biais de la FUB, notre vélo école est [conventionné avec l'Education Nationale](#).

#### Avertissement

Le programme - dépendant des capacités des stagiaires - sera établi après l'initiation au vélo urbain et l'évaluation du départ. Pour des groupes sortant du vélo-école, un accompagnateur préalablement formé sera présent par tranche de 4 participants. Au vélo-école même un accompagnateur par 8 personnes suffira.

Une formation complète dispensée par l'Espace PaMA consiste en 9 phases: évaluation de départ 1 BRAVE Bons Reflexes A VElo, 2 Apprentissage, 3 Perfectionnement, 4 Sorties urbaines, 5 Initiateur Mobilité à Vélo 6 Sorties intermodales, 7 Sorties interrégionales, 7 Educateur Mobilité à Vélo, 8 Formateur IMV et 9 Expert ADMA Académie Des experts Mobilités Actives. Le 5me phase consiste à devenir Initiateur Mobilité à Vélo, prérequis pour pouvoir intervenir en tant que prestataire pour l'Espace PaMA.

Les activités proposées ont pour vocation d'initier les participants en ne sont pas suffisants pour en faire des cyclistes urbains confirmées, elles nécessitent pour cela d'être complétées par une pratique régulière, progressive et prudente du vélo (péri) urbain. Nous délivrons un certificat de participation et non pas de diplôme ni aucun permis. Quand les participants circuleront sur la voie publique lors des activités proposées, ils devront respecter le code de la route comme des cyclistes « ordinaires » .

#### Formation Continue

Dans le cadre de la FORMATION CONTINUE les cours dispensés par le prestataire E-COMMOBILE, les participants circuleront sur la voie publique, ils seront alors assurés par E-COMMOBILE mais devront respecter le code de la route comme des cyclistes « ordinaires ». Numéro de déclaration d'activité: 26 71 023 27 71. Assurance SYNDICAT NATIONAL DES MONITEURS DE CYCLISME FRANCAIS Identifiant Crédit SEPA : FR09ZZZ466418 No d'adhérente est le 1369.

En application de la Partie VI du Code du travail et notamment des articles L.6353-1 et suivants, le montant des frais pédagogiques de la prestation, imputable au titre de l'année 2018, est de 330 euros pour les membres bénévoles, salariés et adhérents d'associations FUB et de 450 euros pour le grand public.

En cas d'annulation de la formation par le stagiaire :

- A moins de 10 jours du premier jour de formation, une retenue de 100 € sera effectuée par participant,
- à moins de 48h du premier jour de formation, la totalité des frais pédagogiques sera due,
- En cas d'abandon en cours de formation avec une prise en charge financière de la formation : deux

factures seront émises, la première correspondant aux heures réellement effectuées et qui feront l'objet d'une prise en charge par l'OPCA, la deuxième facture correspondant aux heures non effectuées et qui ne peuvent pas faire l'objet d'une prise en charge par l'OPCA.

Les sommes payées par l'employeur qui ne correspondent pas à des réalisations de formation ne sont pas imputables au titre de son obligation de participer au développement de la formation professionnelle continue.

En cas d'inexécution partielle ou totale de la formation du fait d'E-COMMOBILE CONSEIL, seules les heures effectuées seront dues et facturées. Dans le cas où des difficultés interviendraient pour l'exécution totale ou partielle de la formation, préalablement à toute action en justice, les parties signataires de la convention de formation professionnelle (E-COMMOBILE CONSEIL, organisme de formation, et le stagiaire) conviennent d'y apporter, après négociations à l'amiable, tout avenir susceptible de lever les difficultés.